

PUBLIC VISÉ

- Sans pré requis.
- Les professionnels de l'immobilier.

SUIVI ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- QCM, mise en situation, jeux de rôle, études de cas ...
- Attestation de formation.
- Au centre de formation ou dans votre entreprise

OBJECTIFS

- Acquérir et mettre à jour ses connaissances

DURÉE

14 heures minimum par an
(formation obligatoire)

MODULE 1 - Normes Transaction immobilière

Lois ALUR – MACRON – ELAN
Code de déontologie
Ordonnance du 10 février 2016
Arrêté du 10 janvier 2017
Jurisprudence récente
Veille juridique nouvelles mesures et fiscalité
Financement

MODULE 2 - Dynamiser la transaction Immobilière

(UN AUTRE THEME PEUT ETRE CHOISI)

Prospection Immobilière
Mandat de vente
Évaluation et estimation d'un bien immobilier
Développer son réseau

MODULE 3 - Techniques du Bâtiment

(UN AUTRE THEME PEUT ETRE CHOISI)

Termes techniques
Diagnostiques immobilier

**D'AUTRES MODULES PEUVENT ÊTRE CHOISIS
VOIR CATALOGUE DES FORMATIONS**